

RAPPEL : La délivrance de produits sanguins n'est possible que sur ordonnance médicale conforme, convenablement renseignée. **La rédaction de l'ordonnance est effectuée par le prescripteur. Il peut déléguer le renseignement de certains items mais pas sa signature qui engage sa responsabilité. Il y a lieu de vérifier la prescription avant de commander les PSL**

Par ailleurs, sauf impossibilité, le patient doit avoir été informé des bénéfices et risques de la transfusion

A VANT DE PRESCRIRE

CONSULTER LE DOSSIER TRANSFUSIONNEL (logiciel Demserv) ,

RECHERCHER INFORMATIONS UTILES : Resultats suivi grossesse, ATCD TRANSFUSIONNELS HORS CHB (interrogatoire, documents du patients, documents autre ES).....
ET EN INFORMER LE LABORATOIRE S'IL Y A LIEU

Remarque : si ATCD autre ES, le laboratoire peut se charger de rechercher les infos utiles, à condition qu'on lui précise d'emblée tout ce qui permet les recherches, comme l'ES où le patient aurait été transfusé.....

LA PRESCRIPTION DOIT TENIR COMPTE DES ATCD ET RESPECTER LES MENTIONS EVENTUELLES DU DOSSIER TRANSFUSIONNEL

LA PRESCRIPTION

Prescription conforme à la réglementation /recommandations
Sur fond jaune, ce qui est obligatoire selon la réglementation en vigueur

DOIVENT CLAIREMENT FIGURER LES ELEMENTS SUIVANTS

Dans tous les cas, pour tout PSL, y compris autologue

- ✓ Identité du patient : Nom usuel, Prénom(s), Date de Naissance, **NOM DE NAISSANCE** (= nom de jeune fille le cas échéant) , Sexe
- ✓ Identité (LISIBLE +++) et Signature du prescripteur
- ✓ Service
- ✓ Produits demandés :
 - ✓ Nature, avec qualifications/transformations éventuelles
 - ✓ Quantité
- ✓ Date et heure de la prescription
- ✓ Degré d'urgence (UV immédiate, UV (#30min), Urgence relative (à préciser) ;
date et heure prévue de la transfusion si celle-ci est différée
- ✓ Si CGR éventuelle extension de date validité de la RAI à 21 jours
- ✓ Si Plaquettes: Poids du patient et résultat daté de la dernière numération plaquettaire

DANS TOUS LES CAS RENSEIGNER EGALEMENT

1- Le cadre de renseignements obligatoires en cas de prescription de CGR car les données y figurant sont essentielles pour la distribution, pour des raisons de sécurité transfusionnelle (antécédents) ou de gestion du stock (certitude ou non de transfusion des produits demandés).

2- Le cadre « Renseignements cliniques/Précisions utiles » permet d'indiquer les précisions indispensables au laboratoire pour les analyses et le choix des PSL ou des précisions utiles : indication thérapeutique, contrainte non médicale (donc différente de l'urgence) qui conduit à souhaiter le sang rapidement etc....